



Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1998

Canada

Présentation amélioré des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/5-1998

ISBN 0-660-60670-4



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

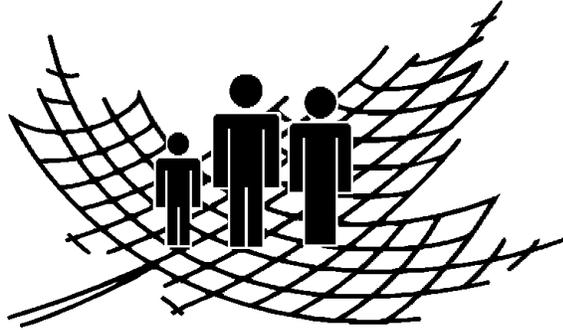
Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044



Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Rapport sur le rendement

**pour la période
se terminant
le 31 mars 1998**

Lucienne Robillard
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Table des matières

Section 1 : Message de la présidente	1
Section 2 : Aperçu	
Mandat, Mission, Vision	3
Contexte	3
Organisation	5
Section 3 : Rendement de l'organisation	
Réalizations par secteur d'activité.....	7
- Détermination du statut de réfugié	8
- Appels de l'immigration	12
- Enquêtes et les examens des motifs de détention	15
Réalizations sur le plan du rendement.....	18
Section 4 : Rendement financier	
Rendement financier	28
Tableaux financiers	29
Section 5 : Rapports consolidés	
Cette section ne s'applique pas à la CISR.....	35
Section 6: Autres renseignements	
Renseignements supplémentaires et site Web de la CISR.....	36
Législation et règlements connexes appliqués	37
Autres rapports de la CISR	38
Annexe A : Contrôle judiciaire des décisions	39
Annexe B : Les processus de la CISR	40

Liste des tableaux et des données

Détermination du statut de réfugié

Tableau 1 : Nombre de revendications réglées	8
Tableau 2 : Nombre de revendications en suspens	9
Tableau 3 : Coût par revendication	9
Tableau 4 : Nbre de mois - Rev. déferées et réglées	10
Tableau 5 : Pourcentage des décisions infirmées par la Cour fédérale	11

Appels de l'immigration

Tableau 6 : Nombre d'appels réglés	12
Tableau 7 : Nombre d'appels en instance	12
Tableau 8 : Coût par appel	13
Tableau 9 : Nbre de mois écoulés - Dossiers reçu/Cas réglé	13
Tableau 10 : Pourcentage des décisions infirmées par la Cour fédérale	14

Enquêtes et les examens des motifs de détention

Tableau 11 : Nombre d'enquêtes et d'examen des motifs de détention	15
Tableau 12 : Coût par cas	16

Tableaux financiers

Tableau financier 1 : Autorisations pour 1997-1998	29
Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	30
Tableau financier 3 : Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité	31
Tableau financier 4 : Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure (s/o)	31
Tableau financier 5 : Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité	32
Tableau financier 6 : Recettes à valoir sur le crédit (s/o)	33
Tableau financier 7 : Recettes à valoir sur le Trésor (s/o)	33
Tableau financier 8 : Paiements législatifs (s/o)	33
Tableau financier 9 : Paiements de transfert (s/o)	33
Tableau financier 10 : Dépenses en immobilisations par secteur d'activité	33
Tableau financier 11 : Projets d'immobilisations (s/o)	33
Tableau financier 12 : État des grands projets de l'état (s/o)	33
Tableau financier 13 : Prêts, investissements et avances (s/o)	33
Tableau financier 14 : Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable (s/o)	33
Tableau financier 15 : Passif éventuel	34

Tableau des principaux engagements à l'égard des résultats

Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)

est dotée d'un budget de

<i>pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :</i>	<i>qui se manifeste par :</i>	<i>réalisation signalée dans :</i>
rendre, dans les délais fixés, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi	<ul style="list-style-type: none"> • le nombre de cas réglés par chaque section • l'antériorité des cas et le nombre de cas en suspens • le coût par cas • les délais de traitement • le nombre de décisions infirmées par la Cour fédérale • un processus décisionnel cohérent 	Rapport sur le rendement - Section 3
être un tribunal administratif d'avant-garde	<ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation novatrice et optimale de la technologie • des initiatives visant à améliorer la gestion des cas • le perfectionnement professionnel • la reconnaissance d'autres personnes et organisations, tant à l'échelle nationale qu'internationale 	Rapport sur le rendement - Section 3
être un partenaire qui contribue avec innovation à tracer le système d'immigration du Canada	<ul style="list-style-type: none"> • une approche intégrée à la gestion du portefeuille • la faculté de réagir aux questions d'actualité • les relations efficaces avec les clients et intervenants (autres tribunaux administratifs et organismes non gouvernementaux) 	Rapport sur le rendement - Section 3



1

Message de la présidente

J'ai le plaisir de soumettre au Parlement le Rapport sur le rendement 1997-1998 de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

La Commission est le plus grand tribunal administratif au Canada et, chaque année, ses trois sections (la Section du statut de réfugié, la Section d'appel de l'immigration et la Section d'arbitrage) rendent plus de 40 000 décisions qui ont une incidence sur la vie, la sécurité et la liberté des personnes, de même que sur le public.

La productivité a constamment augmenté à la Section d'appel de l'immigration. En 1997-1998, la Section a réglé 20 % de plus d'appels qu'en 1996-1997 et 60 % de plus qu'en 1995-1996. En outre, la Section d'arbitrage a une fois de plus terminé l'exercice en ayant une charge de travail à jour dans tous ses bureaux régionaux et aucun cas en instance.

Les trois sections ont donné un rendement remarquable en 1997-1998, mais c'est la Section du statut qui a remporté la palme. Durant l'année, cette section a réussi à réduire son délai moyen de traitement et le nombre de ses revendications en suspens, tout en maintenant une grande qualité dans ses décisions. Ces résultats confirment que nous sommes vraiment sur la bonne voie pour ce qui est de la réalisation de nos engagements à l'égard du Parlement et de notre vision, c'est-à-dire former un tribunal d'avant-garde déterminé à traiter chacun simplement, rapidement et équitablement.



Les bonnes nouvelles se succèdent; d'après les chiffres sur la productivité du premier trimestre de 1998-1999, nous avons poursuivi sur notre lancée de 1997-1998, et nous sommes même surpassés. D'avril à juin, la Commission a réglé le plus grand nombre de revendications du statut jamais enregistré pour un trimestre en plus de quatre ans, résultat tout à fait remarquable.

Même si les rapports que nous soumettons au Parlement insistent surtout sur les chiffres, il ne faut jamais oublier que dans chaque cas, une personne attend une décision. Notre défi consiste à trouver des moyens de rendre nos décisions plus rapidement, sans en compromettre la qualité. L'amélioration remarquable de notre productivité, nous la devons en grande partie au personnel de la Commission et aux initiatives de gestion des cas, qui nous ont permis d'accroître l'efficacité de nos processus. Autre fait digne de mention, nous rendons maintenant 40 % de nos décisions de vive voix, à la fin de l'audience. Ce virage représente un changement de mentalité assez important pour la Commission; il est la preuve que nous sommes résolus à rester à l'avant-garde des pratiques des tribunaux administratifs.



Le 12 mars 1998, j'ai diffusé les Directives sur la détention, les quatrièmes d'une série de directives de la présidente depuis la création de la Commission en 1989 et une nouvelle manifestation tangible de pratiques d'avant-garde. Nos arbitres rendent près de 9 000 décisions de détention par année. Ce faisant, ils doivent mettre en balance la nécessité de protéger la santé, la sécurité et l'ordre public au Canada et le principe suivant lequel la détention est une mesure restrictive extraordinaire dans notre société. Ces Directives feront en sorte que le processus décisionnel en matière de détention soit davantage transparent, cohérent et équitable.

Par ailleurs, notre projet pilote visant à vérifier l'utilité des techniques du mode alternatif de règlement de conflits (MARC) dans le cas des appels concernant une demande de parrainage témoigne également de notre capacité d'innovation. Ces techniques ont pour but de régler des cas au moyen de la négociation et de la médiation afin d'éviter les dépenses et les délais inhérents à une audience officielle. Ce projet pilote nous aidera à déterminer si ces techniques peuvent nous permettre de mieux servir les Canadiens.

En 1997-1998, la Commission a continué à créer et à maintenir des partenariats tant au Canada qu'à l'étranger. Cette année, nous sommes honorés d'agir en qualité d'hôte conjoint, avec la Cour fédérale du Canada, de la conférence annuelle de l'Association internationale des juges aux affaires des réfugiés, qui aura lieu en octobre. Cette conférence est une tribune essentielle pour échanger de l'information et créer des liens au sein de la communauté internationale des décideurs intéressés aux questions touchant le droit d'asile et les réfugiés.

Les Canadiens doivent pouvoir être certains de l'équité, de l'intégrité et de l'efficacité de notre programme d'immigration et de détermination du statut de réfugié. D'ici le 10^e anniversaire de la Commission, nous continuerons de travailler en collaboration avec nos partenaires pour remplir notre mandat et continuer d'améliorer notre rendement.

Nurjehan Mawani, Présidente

2

Aperçu

Mandat

Le mandat de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié lui est conféré par la Partie IV de la *Loi sur l'immigration*. Cette loi prévoit un processus de détermination du statut de réfugié visant à assurer la protection des réfugiés au sens de la Convention (le Canada est signataire de la *Convention de 1951 des Nations Unies relative au statut des réfugiés* et du *Protocole de 1967 s'y rapportant*). Le mandat de la Commission prévoit qu'elle doit agir à titre de tribunal indépendant pouvant être saisi d'appels contre certaines décisions en matière d'immigration. La Commission est également chargée d'assurer la fonction d'arbitrage en ce qui concerne les enquêtes en matière d'immigration et les examens des motifs de détention.

Mission

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié est un tribunal administratif indépendant dont les fonctions sont quasi judiciaires. Sa mission, au nom des Canadiens, est de :

rendre, avec efficacité et équité, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi.

Vision

L'énoncé de vision de la CISR est le suivant :

Nous viserons l'excellence dans toutes nos activités et traiterons chacun simplement, rapidement et équitablement. En faisant preuve d'innovation, nous formerons ainsi un tribunal administratif d'avant-garde et contribuerons, avec nos partenaires, à tracer l'avenir du système d'immigration du Canada.

Contexte

La population exige une plus grande transparence de même qu'une plus grande responsabilisation de ses institutions. Par conséquent, le Conseil du Trésor, les comités parlementaires et le vérificateur général imposent tous de nouvelles exigences, plus rigoureuses, en matière de reddition des comptes.

La Commission doit rendre compte, aussi bien aux Canadiens qu'au Parlement, d'un fonctionnement efficace, selon le modèle de l'entreprise privée.

Au cours du dernier exercice, un rapport du vérificateur général, deux rapports de comités permanents et un rapport d'un groupe consultatif ont évalué le cadre de fonctionnement de la CISR.

En décembre 1997, le vérificateur général du Canada a publié un rapport de vérification de l'optimisation des ressources affectées au traitement des revendications du statut de réfugié présentées au Canada. Il s'agit du *Chapitre 25 - Citoyenneté et Immigration Canada et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié - Le traitement des revendications du statut de réfugié*. En janvier 1998, un groupe consultatif indépendant a présenté à la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration *Au delà des chiffres - L'immigration de demain au Canada*; ce document est un examen exhaustif de tout le système d'immigration et de détermination du statut de réfugié, qui comprend des recommandations dans le but d'orienter et de mettre à jour la législation future en matière d'immigration et de détermination du statut de réfugié. En outre, en mai 1998, le Comité des comptes publics a répondu, dans un rapport, aux recommandations du vérificateur général, et en juin 1998, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a rendu public son rapport sur l'immigration, la détention et les renvois.

La publication de ces quatre rapports, conjuguée à la possibilité que le gouvernement puisse envisager d'autres initiatives, a accru le degré de sensibilisation du public quant à l'avenir du système d'immigration et de détermination du statut de réfugié au Canada.

Influences externes

Dans le rapport qu'il a présenté à la Chambre des communes, le vérificateur général a fait remarquer que, à l'échelle internationale, le contexte et l'origine des demandeurs d'asile sont en constante évolution. De plus en plus de gens fuient les conflits ethniques, politiques et religieux. En 1995, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estimait à 14,5 millions le nombre de réfugiés qui ont franchi une frontière internationale et ont reçu l'asile dans un autre pays.

Qui plus est, la complexité grandissante des migrations place donc les pays d'accueil devant le défi d'accorder la protection aux réfugiés tout en protégeant les intérêts de leurs propres nationaux et l'intégrité de leur programme d'immigration.

Objectif

L'objectif de la Commission est de remplir les obligations définies dans la *Loi sur l'immigration* dont le Canada doit s'acquitter en matière d'immigration et de détermination du statut de réfugié à titre de signataire de la *Convention de 1951 des Nations Unies* et du *Protocole de 1967* s'y rapportant. À cette fin, la Commission :

- statue sur les revendications du statut de réfugié présentées par des personnes au Canada;
- entend les appels de certaines personnes qui se sont vu refuser l'admission au Canada ou dont on a ordonné le renvoi du Canada;
- entend les appels de citoyens canadiens et de résidents permanents dont des parents se sont vu refuser le statut de résident permanent au Canada;
- entend les appels de la ministre;
- procède à des enquêtes sur des personnes qui ne seraient pas admissibles au Canada ou qui pourraient être renvoyées;
- révisé les motifs de détention de personnes retenues pour des raisons liées à l'immigration.

Priorités stratégiques

La Commission a retenu trois grandes priorités pour la période visée :

- améliorer le délai de traitement des cas et réduire le nombre de revendications en suspens;
- renforcer le processus de gestion des cas;
- consolider les changements apportés au processus de détermination du statut de réfugié.

Organisation

La présidente, qui est le premier dirigeant de la Commission, rend des comptes au Parlement par l'entremise de la ministre de Citoyenneté et Immigration Canada. Le directeur exécutif, qui relève de la présidente, est chargé de l'administration de la Commission et fait fonction d'administrateur en chef des opérations de celle-ci. L'avocat général conseille la présidente et relève, à titre de directeur des Services juridiques, du directeur exécutif.

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié compte trois sections : la Section du statut de réfugié (SSR), la Section d'appel de l'immigration (SAI) et la Section d'arbitrage.

- La SSR entend uniquement les revendications du statut de réfugié

présentées par des personnes au Canada. Ses commissaires sont nommés par le gouverneur en conseil et relèvent du vice-président de la Section, qui est également nommé par le gouverneur en conseil.

- La SAI entend les appels interjetés contre des mesures d'expulsion ou contre le rejet de demandes parrainées de résidence permanente. Ses commissaires sont également nommés par le gouverneur en conseil et relèvent de la vice-présidente de la Section, qui est également nommée par le gouverneur en conseil.
- La Section d'arbitrage procède à l'examen des motifs de détention et tient des enquêtes sur des personnes qui ne seraient pas admissibles au Canada ou qui pourraient en être renvoyées. Les employés de cette section sont nommés aux termes de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et relèvent de la directrice générale de la Section d'arbitrage.

Le chef de chacune des sections est sous l'autorité directe de la présidente. Les trois sections reçoivent l'appui d'employés qui relèvent du directeur exécutif par l'entremise des directeurs généraux et des directeurs. En outre, l'un des commissaires de la Commission occupe le poste de vice-président adjoint chargé du perfectionnement professionnel et relève directement de la présidente.

Structure des secteurs d'activités

Le Conseil du Trésor a approuvé une structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR), qui a été mise en place le 1^{er} avril 1998. Ainsi, le programme de la Commission est réparti en quatre secteurs d'activité :

- la détermination du statut de réfugié;
- les appels de l'immigration;
- les enquêtes et les examens des motifs de détention;
- la gestion et les services généraux.

Le dernier secteur, gestion et services généraux, appuie les trois autres secteurs d'activités.

Avant l'approbation de la plus récente SPRR, la même structure s'appliquait aux secteurs d'activité pendant toute la période visée.

3

Rendement de l'organisation

Réalisations par secteur d'activité

Rendre, dans les délais fixés, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi

La mission de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié est de rendre, avec efficacité et équité, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi. Nous sommes déterminés à simplifier et à réformer nos processus en vue de réduire notre délai de traitement, sans compromettre la qualité des décisions.

L'exercice 1997-1998 a marqué un tournant décisif pour la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. La production a connu des sommets inégalés depuis plusieurs années, le nombre de cas en suspens a chuté, tout comme les coûts de traitement des revendications et des appels, de même que le délai moyen de traitement. Qui plus est, la Commission est parvenue à de tels résultats tout en continuant de rendre des décisions d'une grande qualité.

Dans cette partie, nous soulignons les réalisations de la Section du statut de réfugié, de la Section d'appel de l'immigration et de la Section d'arbitrage en 1997-1998. Pour faire état des résultats obtenus, nous utilisons un certain nombre d'indicateurs de rendement, dont le nombre de cas réglés, le délai de traitement, les coûts par cas, l'antériorité et le nombre de cas en suspens, la cohérence dans le processus décisionnel, ainsi que le nombre de décisions infirmées par la Cour fédérale.

Détermination du statut de réfugié

Dépenses réelles en 1997-1998	43 457 000 \$
-------------------------------	---------------

Revendications réglées

En 1997-1998, la Section du statut de réfugié a réglé 25 100 revendications, soit une hausse de près de 10 % par rapport à 1996-1997 et de 40 % par rapport à 1995-1996.

Entre avril et juin 1998, le nombre de revendications réglées a atteint 7 800, soit le nombre le plus élevé enregistré pour un trimestre en plus de quatre ans.

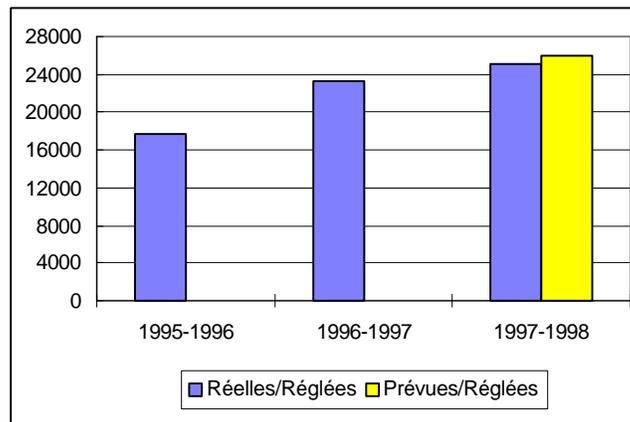


Tableau 1 – Nombre de revendications réglées

Nombre de revendications en suspens

Ces dernières années, le nombre de revendications du statut de réfugié restées en suspens n'a cessé d'augmenter. En 1997-1998, la Commission a fait d'importants progrès en renversant cette tendance. La Section du statut de réfugié a effectivement réglé plus de revendications qu'elle n'en a reçues et a pu ainsi réduire le nombre de ses revendications en suspens de 2 000.

Une productivité accrue, conjuguée à une baisse des revendications reçues, a donné lieu à une importante réduction du nombre de nos revendications en suspens. Au cours du premier trimestre de 1998-1999, nous avons réduit le nombre de nos revendications en suspens de près de 3 000.

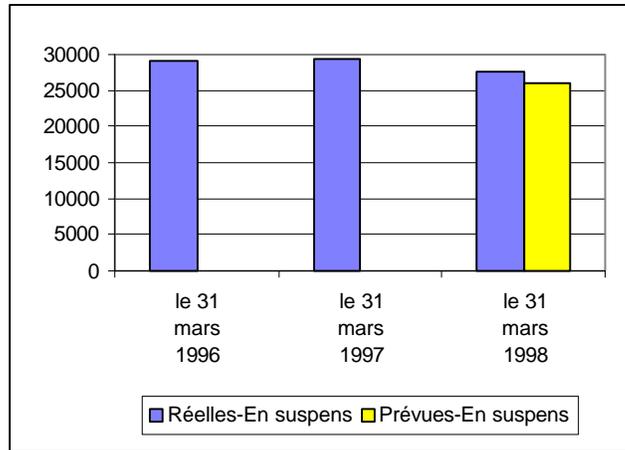


Tableau 2 – Nombre de revendications en suspens

La Section du statut de réfugié a pour objectif de ramener le nombre de ses revendications en suspens à environ 18 000.

Antériorité des cas en suspens

En plus d'avoir diminué en 1997-1998, les cas en suspens sont surtout des cas plus récents, puisque les cas réglés étaient majoritairement des cas plus anciens. En 1997-1998, le nombre de revendications en suspens depuis plus de neuf mois a baissé de 2 700.

Coût par revendication

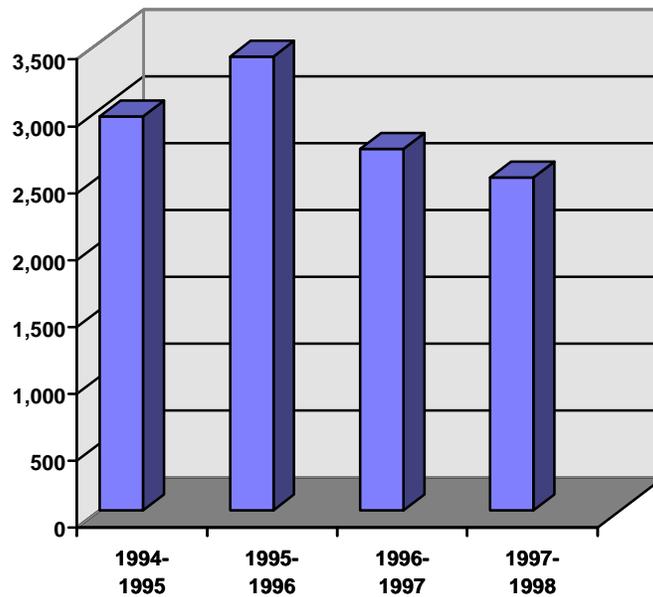


Tableau 3 – Coût par revendication

Pour la troisième année consécutive, les coûts par revendication ont baissé, le coût moyen par

revendication étant passé de 2 702 \$ en 1996-1997 à 2 489 \$ en 1997-1998. Cette baisse témoigne d'une productivité accrue à la Section du statut de réfugié en 1997-1998.

Délai moyen de traitement

En 1997-1998, la Section du statut de réfugié a renversé la tendance des délais de traitement de plus en plus longs. Durant la première moitié de 1997-1998, le délai de traitement a atteint un niveau record de 13,5 mois. À la fin de l'année, il avait baissé d'un mois pour atteindre 12,5 mois. La Section a pour objectif de ramener son délai moyen de traitement à moins de huit mois d'ici le 31 mars de l'an 2000.

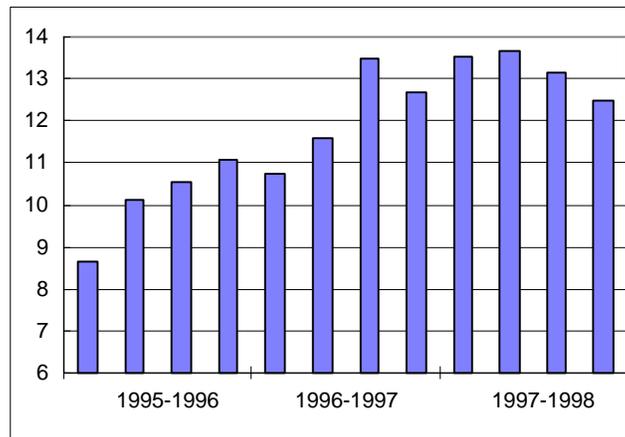


Tableau 4 – Nbre de mois – Rev. différées et réglées

Décisions infirmées par la Cour fédérale

Il faut de 12 à 15 mois à la Cour fédérale pour effectuer un contrôle judiciaire des décisions de la Section du statut de réfugié. Il est donc trop tôt pour dire combien de décisions rendues en 1997-1998 seront infirmées par la Cour. Au cours des trois dernières années pour lesquelles des chiffres sont disponibles, 1 % ou moins des décisions ont été infirmées.

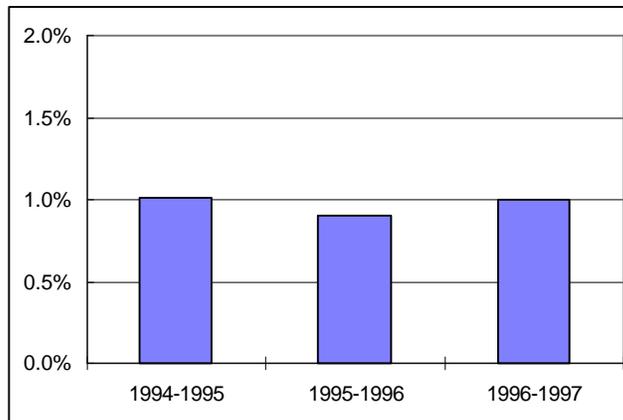


Tableau 5 – Pourcentage des décisions infirmées par la Cour fédérale

Pour plus d'information sur le contrôle judiciaire, voir l'annexe A.

Un processus décisionnel cohérent

Pour promouvoir un processus décisionnel cohérent, la Section du statut de réfugié :

- exige des motifs écrits dans le cas des décisions favorables concernant des pays pour lesquels il existe d'importants écarts inexplicables dans les résultats;
- possède un réseau de commissaires et d'agents chargés de la revendication répartis dans tout le Canada qui traitent les revendications se rapportant aux mêmes pays;
- donne de la formation aux commissaires et aux agents chargés de la revendication, y compris des conférences spéciales sur les conditions dans certains pays;
- veille à ce que les décideurs de partout au pays aient accès à la même documentation.

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié établira des indicateurs de rendement pour mesurer le degré de qualité et la cohérence des décisions et des processus utilisés.

Appels de l'immigration

Dépenses réelles en 1997-1998	4 506 000 \$
--------------------------------------	---------------------

Appels réglés

En 1997-1998, la Section d'appel a réglé 4 200 appels, soit plus de 20 % de plus qu'en 1996-1997, et près de 60 % de plus qu'en 1995-1996.

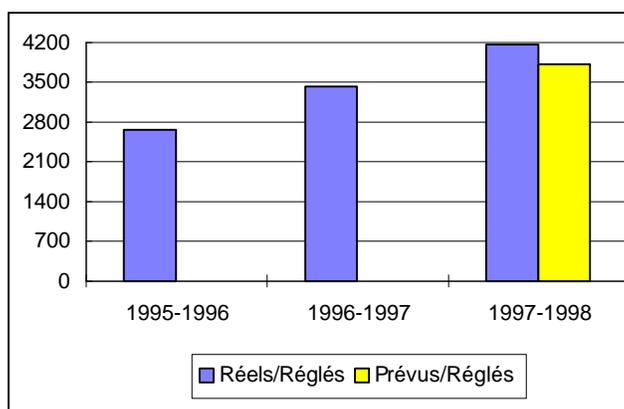


Tableau 6 – Nombre d'appels réglés

Nombre d'appels en instance

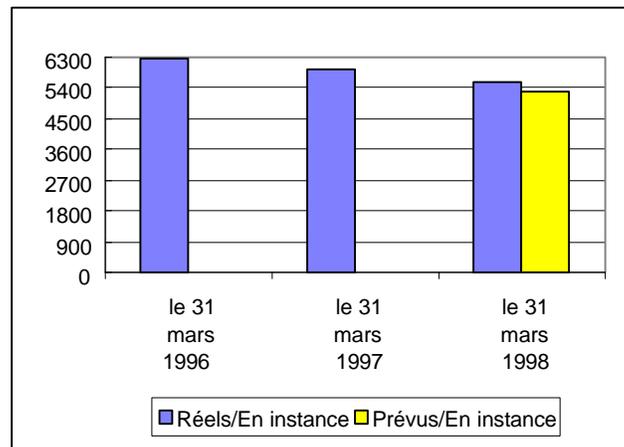


Tableau 7 – Nombre d'appels en instance

Le nombre d'appels en instance a atteint un sommet de 6 250 à la fin de 1995-1996, puis a baissé de 5 % par année pour atteindre 5 550 à la fin de 1997-1998. L'année dernière, on a enregistré une hausse importante des nouveaux appels interjetés à la Section. Toutefois, le nombre sans précédent d'appels réglés a permis à la

Section de réduire le nombre de ses appels en instance.

Antériorité des appels en instance

En moyenne, les appels en instance sont des cas de plus en plus récents. Le nombre total d'appels en instance a baissé de presque 400 en 1997-1998, et dans 50% des cas, il s'agissait d'appels en instance depuis plus de neuf mois

Coût par appel

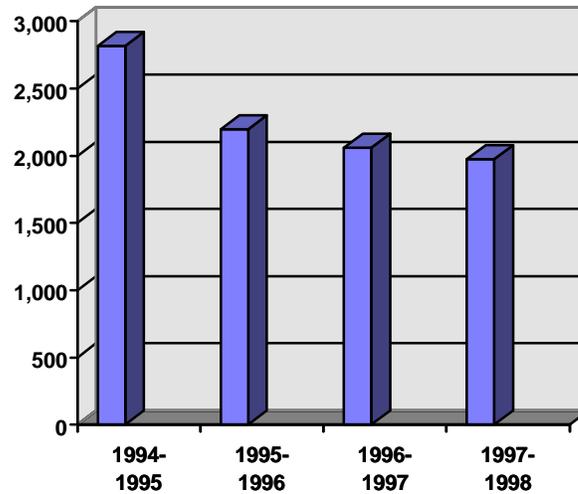


Tableau 8 – Coût par appel

Pour la troisième année consécutive, les coûts par appel ont diminué, passant de 2 060 \$ en 1996-1997 à 1 975 \$ en 1997-1998. Cette diminution est attribuable à une hausse de productivité à la Section d'appel.

Délai moyen de traitement

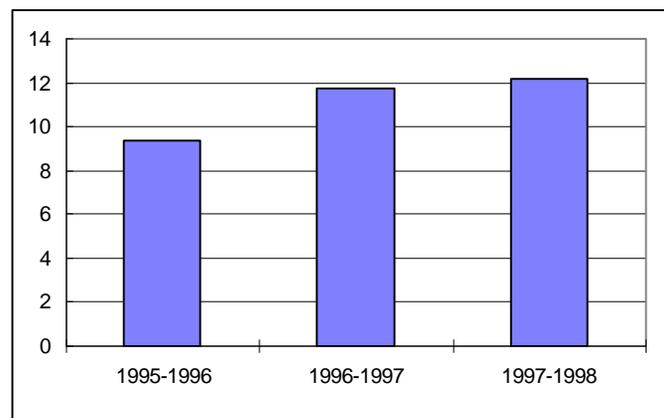


Tableau 9 – Nbre de mois écoulés – Dossier reçu/Cas réglé

Depuis mars 1996, la Section d'appel a réglé plus d'appels qu'elle n'en a reçus, et le nombre d'appels en instance a diminué. Le délai de traitement devrait donc commencer à diminuer lui aussi en 1998-1999 pour atteindre neuf mois, objectif que s'est fixé la Section pour mars de l'an 2000.

Décisions infirmées par la Cour fédérale

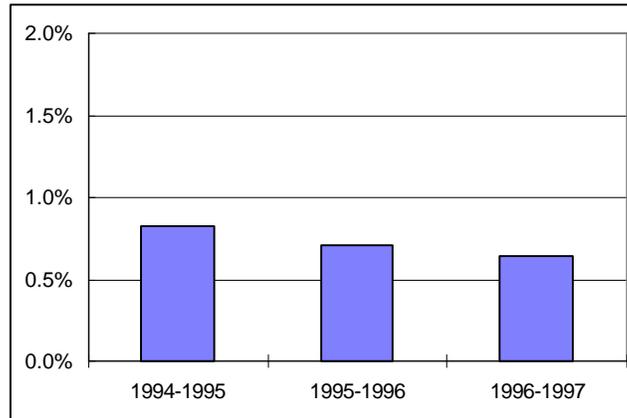


Tableau 10 – Pourcentage des décisions infirmées par la Cour fédérale

Au cours des trois dernières années pour lesquelles des données sont disponibles, moins de 1 % des décisions ont été infirmées par la Cour. Pour plus d'information sur le contrôle judiciaire, voir l'annexe A.

Enquêtes et les examens des motifs de détention

Dépenses réelles en 1997-1998	5 911 000 \$
-------------------------------	--------------

La Section d'arbitrage a pour mandat de tenir des enquêtes en matière d'immigration et d'exécuter l'examen des motifs de détention.

Toutes les enquêtes en matière d'immigration se déroulent selon un processus contradictoire. L'arbitre est un décideur indépendant qui siège seul.

Les enquêtes visent à déterminer s'il y a lieu d'admettre certaines personnes au Canada ou de les renvoyer.

Il y a examen des motifs de détention des personnes détenues parce qu'il est estimé qu'elles se déroberont à l'interrogatoire ou à l'examen, n'obtempéreront pas à une mesure de renvoi ou constituent une menace pour la sécurité publique.

Enquêtes et examens des motifs de détention conclus

En 1997-1998, la Section d'arbitrage a tenu 5 100 enquêtes et exécuté 8 770 examens des motifs de détention sur un total de 13 870 décisions rendues.

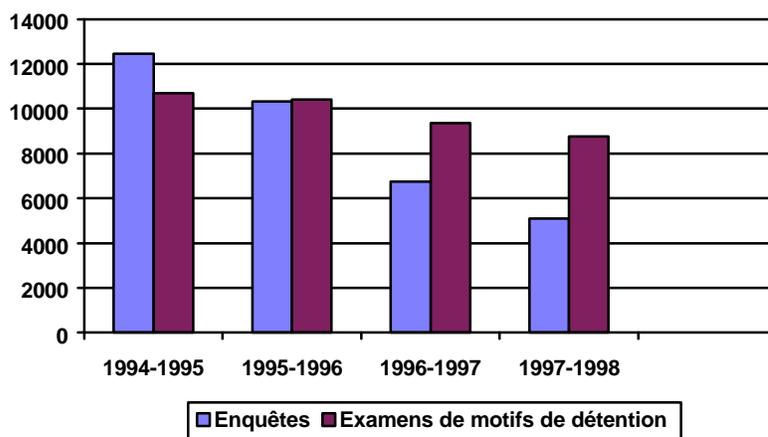


Tableau 11 - Nombre d'enquêtes et d'examens des motifs de détention

L'entrée en vigueur du projet de loi C-44 en juillet 1995 (qui a modifié la *Loi sur l'immigration et l'élargi les pouvoirs de l'agent principal de Citoyenneté et Immigration*) a permis de réduire le nombre d'enquêtes moins complexes tenues par la Section. Le nombre d'enquêtes tenues par la Section est environ 25 % inférieur à celui de 1996-1997 et environ 50 % inférieur à celui de 1995-1996, mais la complexité du travail s'est accrue. Il faut, en moyenne, deux fois plus de temps pour conclure chaque enquête. L'initiative annoncée récemment qui vise à traiter les cas des personnes soupçonnées de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité accroîtra davantage la complexité des enquêtes tenues par la Section d'arbitrage.

Nombre et antériorité des cas en instance

La Section n'avait pas de cas en instance, et la charge de travail était à jour dans tous les bureaux régionaux à la fin de l'exercice.

Coût par cas

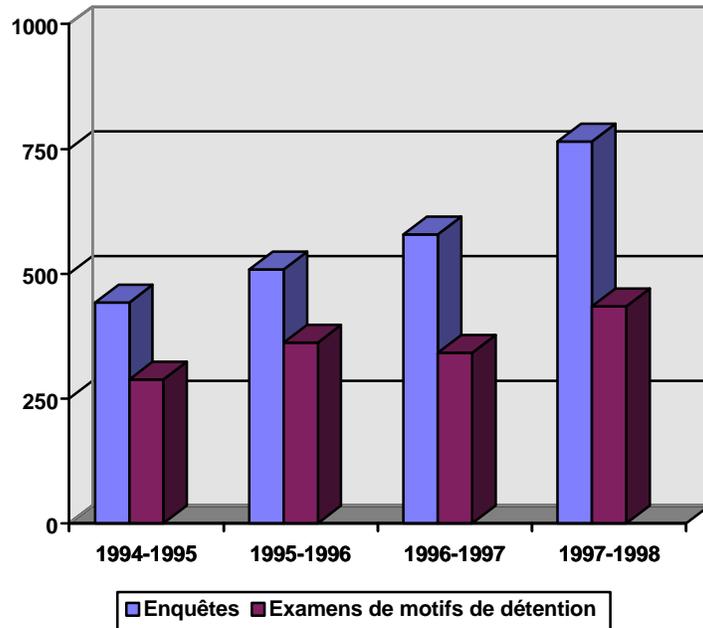


Tableau 12 - Coût par cas

Depuis l'entrée en vigueur du projet de loi C-44, il faut, en moyenne, deux fois plus de temps pour conclure les enquêtes. Cela explique la hausse du coût par enquête montrée dans le tableau ci-dessus.

**Décisions infirmées par
la Cour fédérale**

La qualité des décisions rendues a continué d'être élevée en 1997-1998, comme en témoigne le nombre très peu élevé de décisions annulées par la Cour fédérale, soit quatre sur 13 870.

Réalisations sur le plan du rendement

Être un tribunal administratif d'avant-garde

La CISR jouit d'une excellente réputation sur la scène internationale et auprès des tribunaux administratifs canadiens. Nous continuerons d'être à la hauteur de cette réputation et deviendrons réellement une organisation d'avant-garde en raison des engagements suivants : viser l'excellence et l'efficacité et être prêts à prendre des risques pour atteindre ces buts; faire preuve d'innovation dans toutes nos pratiques et nos procédures; optimiser l'utilisation de la technologie; jouer un rôle sur la scène internationale en mettant en commun, avec les pays développés et en développement, les meilleures pratiques, la formation et les connaissances spécialisées; et favoriser un milieu de travail propice à l'apprentissage.

Utilisation novatrice et optimale de la technologie

Échange d'information entre la CISR et Citoyenneté et Immigration Canada

En 1997, le vérificateur général a recommandé, dans son rapport, que CIC et la CISR élaborent une stratégie visant à mettre en place les systèmes d'information nécessaires pour combler les lacunes qu'il avait relevées. Cette stratégie doit inclure une évaluation des coûts et des avantages prévus ainsi que les objectifs et le calendrier de mise en oeuvre.

Le 18 novembre 1997, CIC et la Commission ont signé une entente auxiliaire sur l'échange de renseignements suivant les termes de l'*Entente cadre administrative*. L'*Entente sur l'échange de renseignements* (EER) prévoit une interface entre le Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL) de CIC et le Système de suivi des cas d'arbitrage (SSA) d'ici la fin de décembre 1998. De plus, elle stipule qu'une interface entre le SSOBL et le Système de suivi des appels et des revendications de la CISR (STAR) devra être complétée d'ici la fin de mars 1999.

Grâce à l'EER, les revendications du statut de réfugié, les appels et les demandes de renseignements présentées à la Section d'arbitrage pourront être transmis automatiquement de CIC à la CISR, et les décisions pourront être transférées automatiquement de la CISR à CIC.

Nouveau système de gestion des cas

À l'heure actuelle, les systèmes de la CISR font état des progrès seulement après qu'ils ont été accomplis. En 1997-1998, la Commission a élaboré une proposition visant à mettre au point un nouveau système de gestion des cas qui permettrait aux gestionnaires de la CISR de mesurer les progrès à mesure que ceux-ci sont réalisés. Il leur permettrait également d'analyser les arriérés de cas pour réaliser une utilisation optimale des ressources. Ce nouveau système fournira une source unique d'information pour le suivi des cas qui sont traités par une ou plusieurs sections. La Direction des systèmes informatisés prévoit que le nouveau système sera en place et opérationnel d'ici le 31 mars 2001.

Vidéoconférence

À la fin de juillet 1997, huit installations de vidéoconférence avaient été mises en place dans les bureaux régionaux, les bureaux de district et au siège de la CISR. Le recours à la vidéoconférence pour les audiences, les enquêtes et les examens des motifs de détention a permis à la Commission de fournir un meilleur service à ses clients en réduisant le temps et les frais de déplacement. La vidéoconférence a également servi à promouvoir la formation.

An 2000

Dans le cadre d'un programme réalisé à l'échelle gouvernementale, la Commission évalue comment elle fera face aux problèmes causés par le bogue de l'an 2000 et les mesures à prendre avec prudence pour en minimiser les répercussions.

Selon une évaluation préliminaire, la plupart des systèmes internes de la Commission seront peu touchés, soit parce qu'ils ont été conçus pour comporter des champs de quatre chiffres pour inscrire l'année, soit parce qu'ils seront remplacés avant le tournant du siècle.

Pour veiller à ce que tous les systèmes soient soigneusement vérifiés et, si nécessaire, modifiés pour l'an 2000, un plan détaillé de vérification est en voie d'élaboration. Il est prévu que le personnel et les installations prévus pour ces vérifications devront mettre en oeuvre ce plan à compter d'avril 1998.

Initiatives de gestion des cas

Section du statut de réfugié

Les indicateurs de rendement pour 1997-1998 révèlent que les nouvelles initiatives de gestion des cas permettent de réduire le délai moyen de traitement des cas et d'accroître la productivité globale. Voici des exemples des principales initiatives de gestion des cas pour l'exercice 1997-1998 :

- la priorité a été donnée au traitement des nouveaux cas à mesure qu'ils étaient déférés à la Commission; l'excédent de la capacité de traitement a été consacré au règlement des cas les plus anciens parmi ceux en suspens;
- il y a eu une augmentation du nombre de décisions rendues de vive voix à la conclusion de l'audience, dans le but de communiquer les décisions plus rapidement aux revendicateurs;
- on favorise, avant l'audience officielle, les rencontres avec les revendicateurs dont les cas ont été récemment déférés pour veiller à ce que tous les documents nécessaires à l'appui de la revendication aient été correctement remplis et pour déterminer si le revendicateur a l'intention de présenter des renseignements ou les éléments de preuve additionnels.

Section d'appel

De nouvelles règles régissant les activités de la SAI sont entrées en vigueur au milieu de l'exercice 1997-1998. Ainsi, la Section reçoit plus rapidement les dossiers d'appel de CIC, ce qui lui permet de prévoir le nombre d'appels prêts à être entendus. Voici des exemples des principales initiatives de gestion des cas pour l'exercice 1997-1998 :

- on a incité davantage les commissaires à rendre des décisions de vive voix à la conclusion de l'audience, ou au cours de la semaine qui suit;
- des équipes de gestion des cas ont observé le processus dans le but de prévoir les engorgements éventuels et se sont intéressés particulièrement aux cas dont le délai de traitement dépasse considérablement la moyenne;
- deux avis de pratique ont été diffusés; l'un portait sur la mise au rôle des auditions des appels et l'autre sur les remises et les ajournements. Leurs objectifs étaient de faire en sorte que les cas ne figurent au rôle que lorsqu'ils sont prêts à être entendus, avec un minimum de retard;
- le mode alternatif de règlement des conflits pour les appels concernant une demande de parrainage, qui est une procédure spéciale pour régler les cas sans audience officielle, a commencé à être utilisé au printemps dans le cadre d'un projet pilote d'un an visant 300 appels à Toronto.

Perfectionnement professionnel et promotion d'un milieu d'apprentissage

Le programme d'apprentissage et de perfectionnement professionnel de la Commission a acquis, au cours des années, une très bonne réputation, tant au Canada qu'à l'étranger. Le vérificateur général a pris note de nos succès dans ce domaine lorsqu'il a fait remarquer, dans son

rapport de décembre 1997, que « la CISR accorde une grande importance à la formation de ses commissaires et qu'elle offre un programme complet de formation ».

Afin de faire en sorte que le gouvernement puisse s'adapter aux besoins changeants, les organisations doivent favoriser une culture axée sur l'apprentissage continu. C'est pourquoi nous continuons de développer et d'améliorer notre programme d'apprentissage. En 1997-1998, notre Comité directeur national sur l'apprentissage a adopté un programme national d'apprentissage qui intègre toutes les activités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel pour les commissaires et les fonctionnaires.

Le programme aidera la Commission à trouver des méthodes pratiques pour faciliter l'apprentissage et le perfectionnement professionnel qui intègrent la mission, la vision, les valeurs et les priorités de la Commission. Il permettra également de mieux coordonner les activités d'apprentissage dans l'ensemble de la Commission.

Reconnaissance des particuliers et des organisations

La réputation internationale de la Commission est en partie attribuable à son empressement à partager ses recherches, ses pratiques, ses procédures et sa jurisprudence. Nous collaborons avec des représentants d'autres systèmes de détermination du statut de réfugié et par l'entremise du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. L'Association internationale des juges aux affaires des réfugiés, qui regroupe des représentants de plus de 27 pays, constitue un nouveau forum de cet échange international. La CISR, au nom du Canada, a été invitée à organiser, conjointement avec la Cour fédérale, la conférence annuelle de cette Association pour 1998.

La Division des recherches de la CISR est considérée comme un chef de file mondial parmi les services de recherche gouvernementaux sur les questions touchant les réfugiés, les droits de la

personne et la migration. Le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis a décrit la Division des recherches de la CISR comme étant « l'un des meilleurs services de ce genre ».

L'information qui est produite par la Division est communiquée à de nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux tant au Canada qu'à l'étranger.

**Être un partenaire
qui contribue
avec innovation à
tracer le système
d'immigration au
Canada**

Nous faisons partie intégrante du système d'immigration et nous contribuons, avec nos partenaires, à tracer son avenir relativement aux questions de politique et de procédure se rapportant à nos fonctions.

Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration est notre principal partenaire dans la gestion du portefeuille de l'immigration, étant donné que nous partageons des responsabilités et qu'un grand nombre de nos objectifs se complètent.

Le système d'immigration du Canada englobe d'autres organismes et ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, diverses associations d'avocats et des organisations non gouvernementales.

**Une approche intégrée
à la gestion du
portefeuille**

Groupe consultatif pour la révision de la législation sur l'immigration (GCRLI) : en janvier 1998, le Groupe consultatif pour la révision de la législation sur l'immigration a publié un rapport intitulé *Au delà des chiffres*. Dans l'esprit de la gestion du portefeuille, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ont mis sur pied un groupe de travail mixte pour procéder à une analyse approfondie des répercussions du rapport.

Capacité de recherche sur les politiques : la responsabilité de la politique stratégique relative au processus de détermination du statut de réfugié du Canada incombe au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, tandis que la CISR se concentre sur les politiques opérationnelles. La Commission développe actuellement sa capacité de recherche sur les politiques opérationnelles en créant un comité sur les politiques, un cadre d'élaboration des politiques et un calendrier de planification stratégique. Une fois combinées, ces initiatives aideront la Commission à élaborer des politiques

opérationnelles qui sont pertinentes, efficaces et fondées sur notre mission, nos valeurs et nos principes.

Réceptivité aux questions d'actualité

Directives sur la détention

Le 12 mars 1998, la présidente de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a diffusé les *Directives sur la détention*.

Ces directives traitent des questions suivantes : la détention de longue durée, la notion de « menace pour la sécurité du public », les solutions de rechange à la détention, la preuve et la procédure. Elles contribueront à assurer une plus grande transparence du processus décisionnel pour les examens des motifs de détention. De plus, elles aideront les personnes détenues, leur conseil et le public à mieux comprendre les procédures de la Section d'arbitrage.

Relations efficaces avec les clients et les intervenants

Projet pilote de vidéoconférence

En vue d'améliorer de façon novatrice l'exécution des programmes, depuis novembre 1997, la Commission a collaboré avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, le ministère du Procureur général de l'Ontario et le ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels de l'Ontario à un projet pilote qui consiste à avoir recours à la vidéoconférence pour mener les enquêtes et les examens des motifs de détention à la prison Don à Toronto.

La réussite de ce projet a mené à la décision d'avoir recours à la vidéoconférence pour effectuer toutes les enquêtes et tous les examens des motifs de détention au Celebrity Inn (Mississauga) après le regroupement des bureaux de Toronto en juin 1998.

En 1997, la Commission a partagé son expérience et ses meilleures pratiques en matière de recours à la vidéoconférence dans un milieu quasi judiciaire

lorsque, à la demande de Bell Canada, ses représentants ont rencontré des fonctionnaires du ministère de la Justice du Québec, qui amorçait son propre projet de vidéoconférence.

Projet Russie

En juin-juillet 1997, la CISR a envoyé à Moscou deux représentants pour faciliter la mise sur pied d'un centre de documentation sur les réfugiés.

La participation de la CISR à ce projet a permis à la Russie d'ouvrir un centre de documentation opérationnel ayant une collection de base de documents, un accès à plusieurs bases de données de recherches et un personnel formé pour continuer à développer le centre.

Comité consultatif sur les pratiques et les procédures (CCPP)

Le Comité consultatif sur les pratiques et les procédures a été créé pour permettre l'établissement de communications plus systématiques entre la CISR et les groupes intéressés à ses activités. Il est composé de représentants d'organismes non gouvernementaux, de l'Association du Barreau canadien et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le CCPP a pour mandat de commenter les pratiques et les procédures de la CISR et d'en discuter.

À l'instar des années précédentes, les membres du CCPP ont rencontré deux fois la haute direction en 1997-1998. Pour accroître l'efficacité du Comité en tant que forum, la CISR mènera plus fréquemment des consultations sur des questions relatives aux politiques opérationnelles.

Processus de traitement des plaintes du public

Pour que le public soit certain de l'intégrité du système de justice administrative, la CISR a élaboré, en 1995, un processus de traitement des plaintes du public. Le revendicateur, l'appelant ou

l'avocat qui croit qu'un commissaire a enfreint les dispositions du Code de déontologie ou a agi de manière incompatible avec les devoirs de sa charge peut adresser une plainte à la présidente. Ce mécanisme permet à la CISR d'enquêter et de prendre des mesures appropriées, le cas échéant, pour régler la plainte.

En 1997-1998, la CISR a reçu neuf plaintes contre des commissaires de la CISR. De ce nombre, huit plaintes ont été réglées et jugées non fondées, et une plainte est en instance.

4

Rendement financier

Rendement financier

Dans l'ensemble, le seul écart à signaler a été relevé entre les dépenses prévues et le total des autorisations. L'écart de 2,3 millions de dollars (ou 3 %) était surtout attribuable aux coûts liés à la réduction des effectifs, c'est-à-dire aux Programmes d'encouragement à la retraite anticipée et de réaménagement des effectifs. Le Conseil du Trésor a donné l'accès à un montant de 1,3 million de dollars imputé au Crédit 5 du CT.

Sauf pour la Section du statut de réfugié, les dépenses réelles des secteurs d'activité étaient inférieures au total des autorisations. Les « ressources non utilisées » dans ces secteurs d'activité ont été affectées à la Section du statut de réfugié.

Événements subséquents

Dans le cadre de la stratégie de la CISR visant à respecter ses engagements envers le Parlement et les Canadiens, l'autorisation d'un financement ponctuel de 9,695 millions de dollars réparti sur trois ans a été demandée afin d'appuyer l'augmentation de l'effectif des commissaires de la SSR à Montréal et de satisfaire aux autres besoins opérationnels.

Tableau financier 1

Autorisations pour 1997-1998 - Partie II du Budget des dépenses				
Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
Crédit		Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998
La Commission de l'immigration et du statut de réfugié				
15	Subventions et contributions	68,2	70,5 ¹	70,5
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8,8	8,8	8,8
Total		77,0	79,3	79,3

¹ La CISR a reçu 1 million de dollars du Budget des dépenses supplémentaire de 1997-98 provenant du report des fonds de 1996-97 et obtenu l'accès à un montant de 1,3 million de dollars imputé au Crédit du Conseil du Trésor.

Tableur financier 2

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)									
Secteurs d'activité	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions votées	Total provisoire Dépenses brutes votées	Subventions et contributions prévues par la loi	Total Dépenses brutes	Moins: Recettes à valoir sur le crédit	Total Dépenses nettes
Détermination du statut de réfugié									
- dépenses prévues	604	39,5	-	-	39,5	-	39,5	-	39,5
- autorisations totales	-	39,5	-	-	39,5	-	39,5	-	39,5
- dépenses réelles	635	43,5	-	-	43,5	-	43,5	-	43,5
Appels de l'immigration									
- dépenses prévues	71	4,5	-	-	4,5	-	4,5	-	4,5
- autorisations totales	71	4,5	-	-	4,5	-	4,5	-	4,5
- dépenses réelles									
Enquêtes et examens des motifs de détention:									
- dépenses prévues	72	6,1	-	-	6,1	-	6,1	-	6,1
- autorisations totales	68	5,9	-	-	5,9	-	5,9	-	5,9
- dépenses réelles									
Gestion et services généraux									
- dépenses prévues	251	26,4	,5	-	26,9	-	26,9	-	26,9
- autorisations totales	-	28,7	,5	-	29,2	-	29,2	-	29,2
- dépenses réelles	258	24,9	,5	-	25,4	-	25,4	-	25,4
Total									
- dépenses prévues	998	76,5	,5	-	77,0	-	77,0	-	77,0
- autorisations totales	-	78,8	,5	-	79,3	-	79,3	-	79,3
- dépenses réelles	1 032	78,8	,5	-	79,3	-	79,3	-	79,3
Autres recettes et dépenses									
Recettes à valoir sur le Trésor¹									
- dépenses prévues									-
- autorisations totales									-
- dépenses réelles									-
Coût des services offerts par d'autres ministères									
- dépenses prévues									13,2
- autorisations totales									-
- dépenses réelles									12,5
Coût net du programme									
- dépenses prévues									90,2
- autorisations totales									-
- dépenses réelles									91,8

¹ Chaque exercice, la CISR fait un montant minimal de recettes (moyenne de 0,061 millions de dollars).

Tableau financier 3

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)					
Secteurs d'activité	Données réelles 1995-1996	Données réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Données réelles 1997-1998
Détermination du statut de réfugié	43,4	41,3	39,5	39,5	43,5
Appels de l'immigration	4,5	4,4	4,5	4,5	4,5
Enquêtes et examens des motifs de détention	6,5	4,9	6,1	6,1	5,9
Gestion et services généraux	20,6	26,8	26,9	29,2	25,4
Total	75,0	77,4	77,0	79,3	79,3

Tableau financier 4

Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure - ne s'applique pas à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Tableau financier 5

Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité

Comparaison des dépenses prévues de 1997-98 et des autorisations totales aux dépenses réelles par organisation et secteur d'activité (en millions de dollars)					
Secteurs d'activité					
Organisation	Appels de l'immigration	Détermination du statut de réfugié	Enquêtes et examens des motifs de détention	Gestion et services généraux	Total
Section d'appels de l'immigration					
- dépenses prévues	2,8				2,8
- autorisations totales	2,5				2,5
- dépenses réelles	2,5				2,5
Section du statut de réfugié					
- dépenses prévues		17,7			17,7
- autorisations totales		18,9			18,9
- dépenses réelles		20,8			20,8
Section d'arbitrage					
- dépenses prévues			3,1		3,1
- autorisations totales			4,3		4,3
- dépenses réelles			4,1		4,1
Direction générale du perfectionnement professionnel des commissaires					
- dépenses prévues		,3			,3
- autorisations totales		,3			,3
- dépenses réelles		,3			,3
Directeur exécutif²					
- dépenses prévues	1,7	21,5	3,0	26,9	53,1
- autorisations totales	2,0	20,3	1,8	29,2	53,3
- dépenses réelles	1,9	22,4	1,7	25,4	51,5
Total					
- dépenses prévues	4,5	39,5	6,1	26,9	77,0
- autorisations totales	4,5	39,5	6,1	29,2	79,3
- dépenses réelles	4,5	43,5	5,9	25,4	79,3
% du Total	5,7%	54,8%	7,4%	32,1%	100,0%

² Comprenant les ressources du bureau de la présidente, du directeur des services juridiques, et tous les autres services de soutien fournis par la siège de la CISR et les bureaux régionaux.

Les tableaux financiers suivant ne s'appliquent pas à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié:

- Tableau financier 6 - Recettes à valoir sur le crédit
- Tableau financier 7 - Recettes à valoir sur le Trésor
- Tableau financier 8 - Paiements législatifs
- Tableau financier 9 - Paiements de transfert
- Tableau financier 11 - Projets d'immobilisations
- Tableau financier 12 - État des grands projets de l'état
- Tableau financier 13 - Prêts, investissements et avances
- Tableau financier 14 - Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable

Tableau financier 10

Dépenses en immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars)					
Secteurs d'activité	1995-1996 Réelles	1996-1997 Réelles	1997-1998 Dépenses prévues	1997-1998 Autorisations totales	1997-1998 Réelles
Détermination du statut de réfugié	-	-	-	-	-
Appels de l'immigration	-	-	-	-	-
Enquêtes et examens des motifs de détention	-	-	-	-	-
Gestion et services généraux	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des dépenses en immobilisations	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5

Tableau financier 15

Passif éventuel (en millions de dollars)	Montant des éléments de passif éventuel		
	le 31 mars 1997	le 31 mars 1997	Courant au 31 mars 1998
Revendications et causes en instance ou imminentes	114,0	94,2	95,1
Total	114,0	94,2	95,1

5

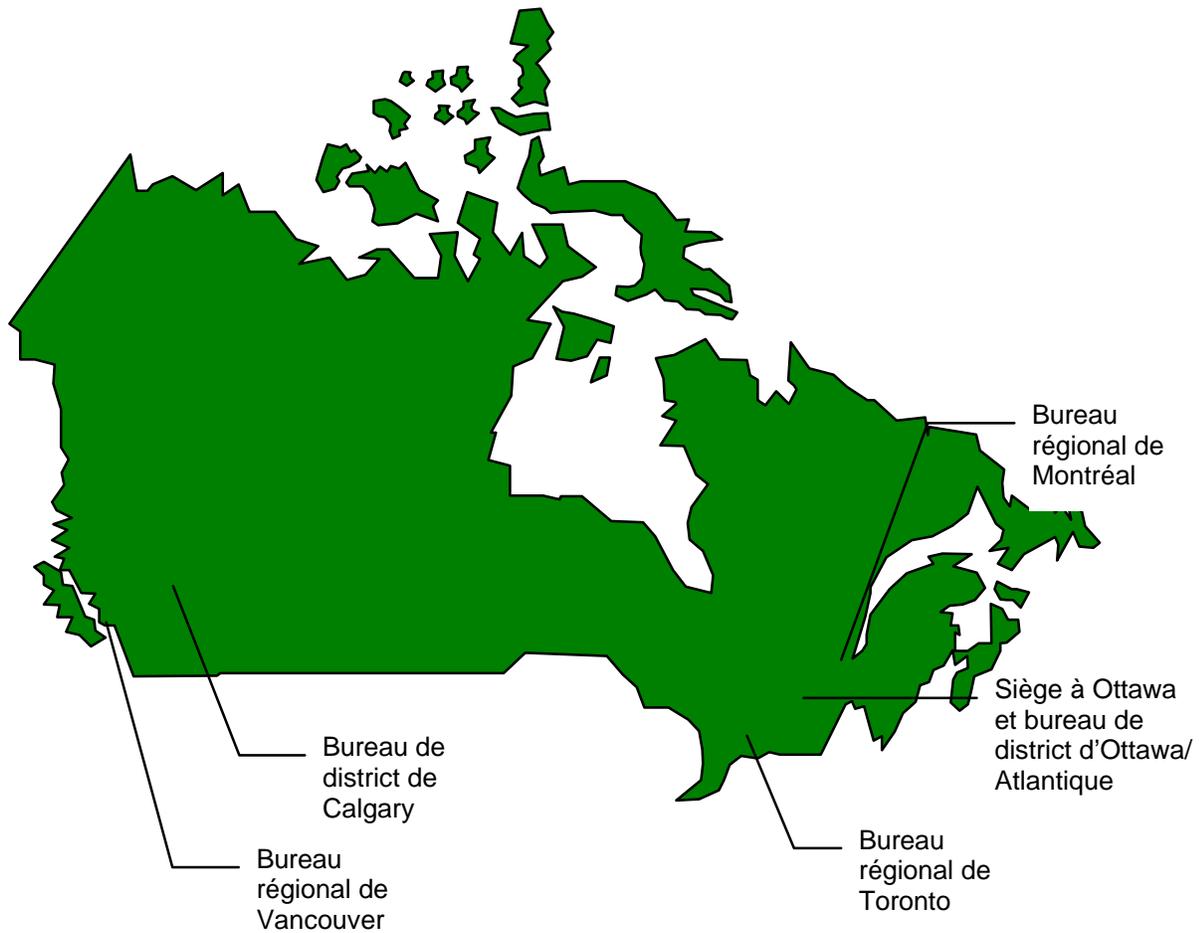
Rapports consolidés

(Cette section ne s'applique pas à la CISR)

6

Autres renseignements

Renseignements supplémentaires et site Web de la CISR



Pour de plus amples renseignements sur la CISR, contactez:

Denise Robichaud
Chef, Affaires publiques et parlementaires
(613) 943-0201

ou visitez notre site Web à l'adresse suivante : <http://www.cisr.gc.ca>

Document d'habilitation :

Loi sur l'immigration L.R.C. 1985, c. I-2, comme modifiées

La Commission est comptable envers le Parlement de l'application des dispositions réglementaires suivantes :

Règles de la section du statut de réfugié DORS/93-45

Règles de la section d'appel de l'immigration DORS/93-46, comme modifiées

Règles de la section d'arbitrage DORS/93-47

Autres rapports de la CISR

Budget des dépenses pour 1998-1999 : Un rapport sur les plans et les priorités

Rapport de rendement pour 1996-1997

Rapport sur les plans et les priorités pour 1997/1998 - 1999/2000

Rapport de rendement pour 1995-1996

Contrôle judiciaire des décisions

Q. Qu'est-ce que cela signifie lorsque la Cour fédérale infirme une décision de la CISR?

R. Cela signifie que la décision a été annulée.

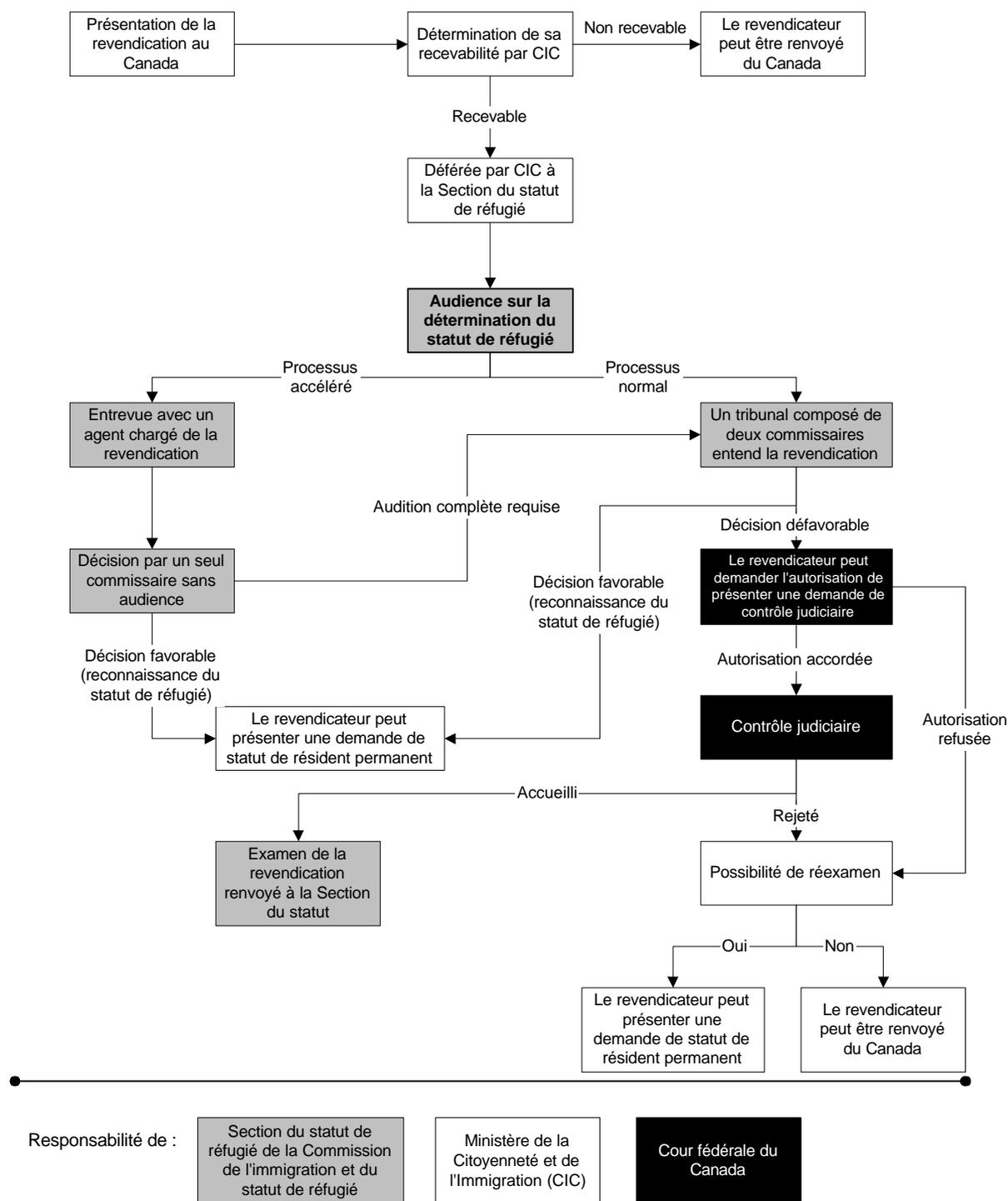
Q. Pour quels motifs la Cour fédérale infirme-t-elle une décision de la CISR?

R. Les motifs justifiant un contrôle judiciaire de toute décision de la CISR sont exposés au paragraphe 18.1(4) de la *Loi sur la Cour fédérale*. Ils comprennent le défaut d'observer un principe de justice naturelle ou d'équité procédurale, les erreurs en matière de compétence, les erreurs de droit et les erreurs de fait. Le requérant doit indiquer dans sa demande les motifs pour lesquels il sollicite un contrôle judiciaire.

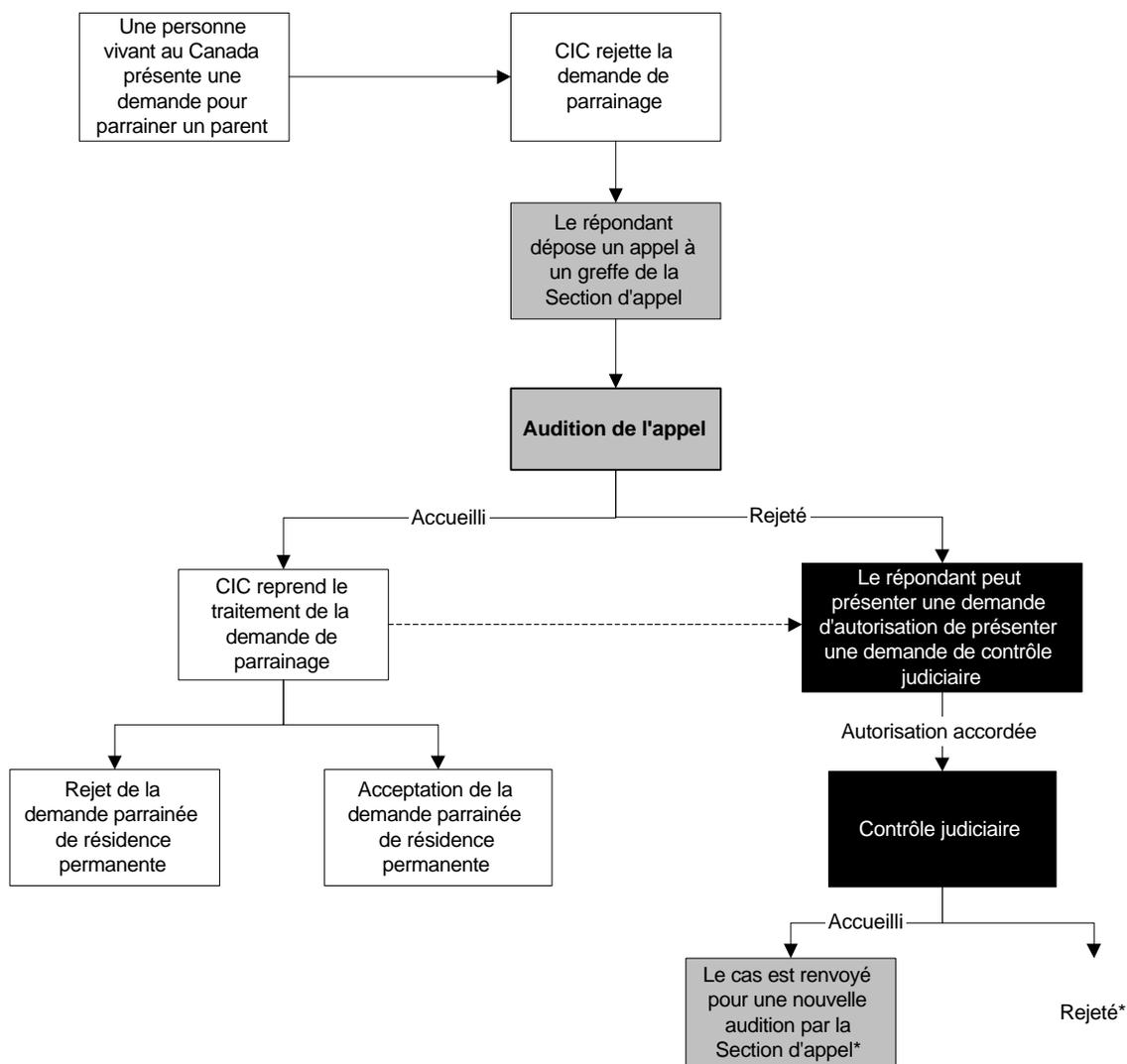
Q. Qu'arrive-t-il si la Cour infirme une décision de la CISR?

R. Cela dépend du type de cas et de ce que dit le juge dans les motifs. La Cour peut infirmer la décision et la renvoyer à la CISR pour que celle-ci tienne une nouvelle audience avec le même tribunal ou avec un autre. Dans certains cas, la Cour infirmera la décision et la renverra à la Commission avec des directives, qui varieront suivant les circonstances de l'espèce.

Processus de détermination du statut de réfugié au sens de la Convention



Processus d'appel concernant une personne parrainée



*L'appel peut être renvoyé à la Cour fédérale lorsqu'une question grave de portée générale est certifiée

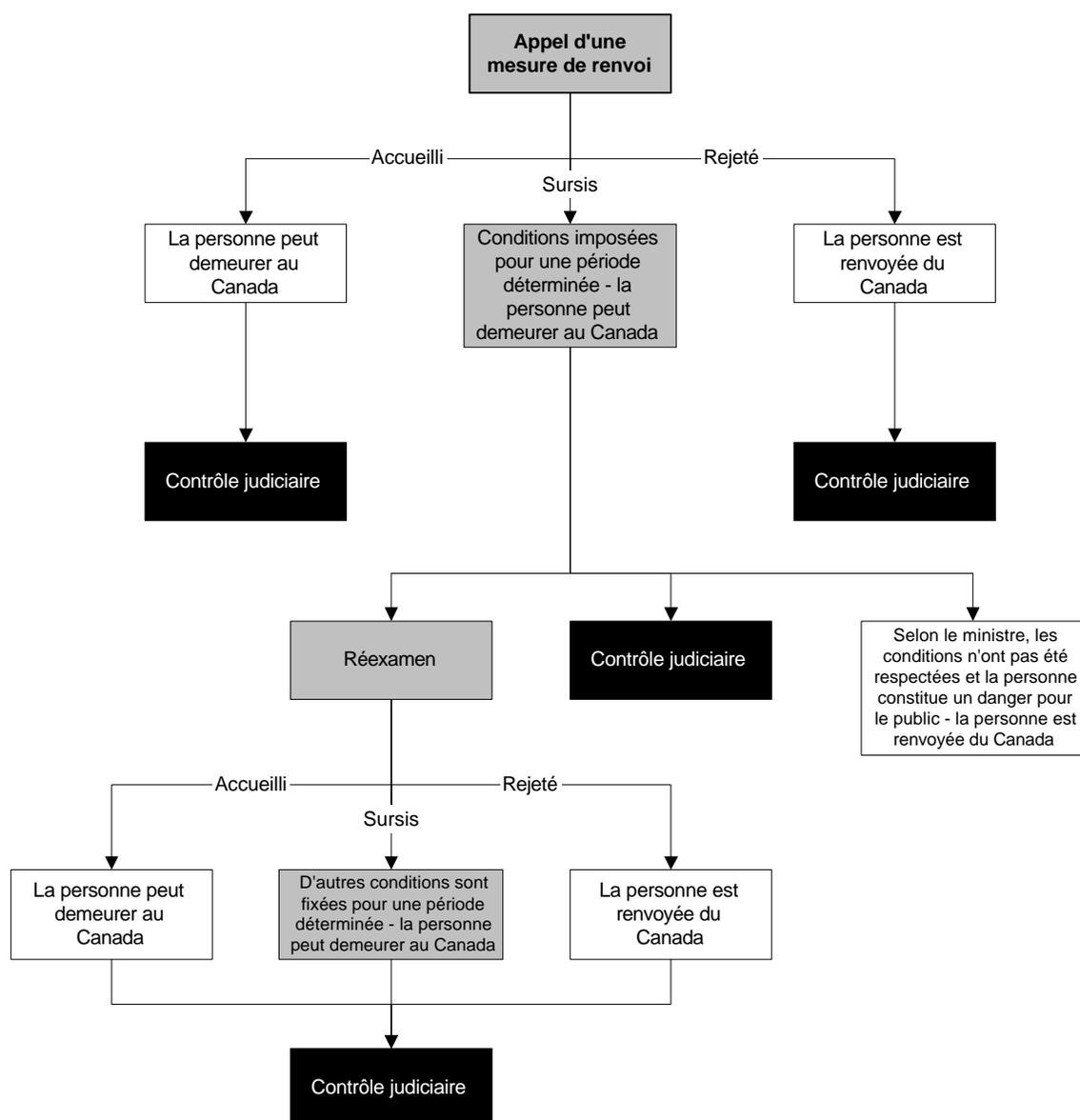
Responsabilité de :

Section d'appel de l'immigration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC)

Cour fédérale du Canada

Processus d'appel d'une mesure de renvoi



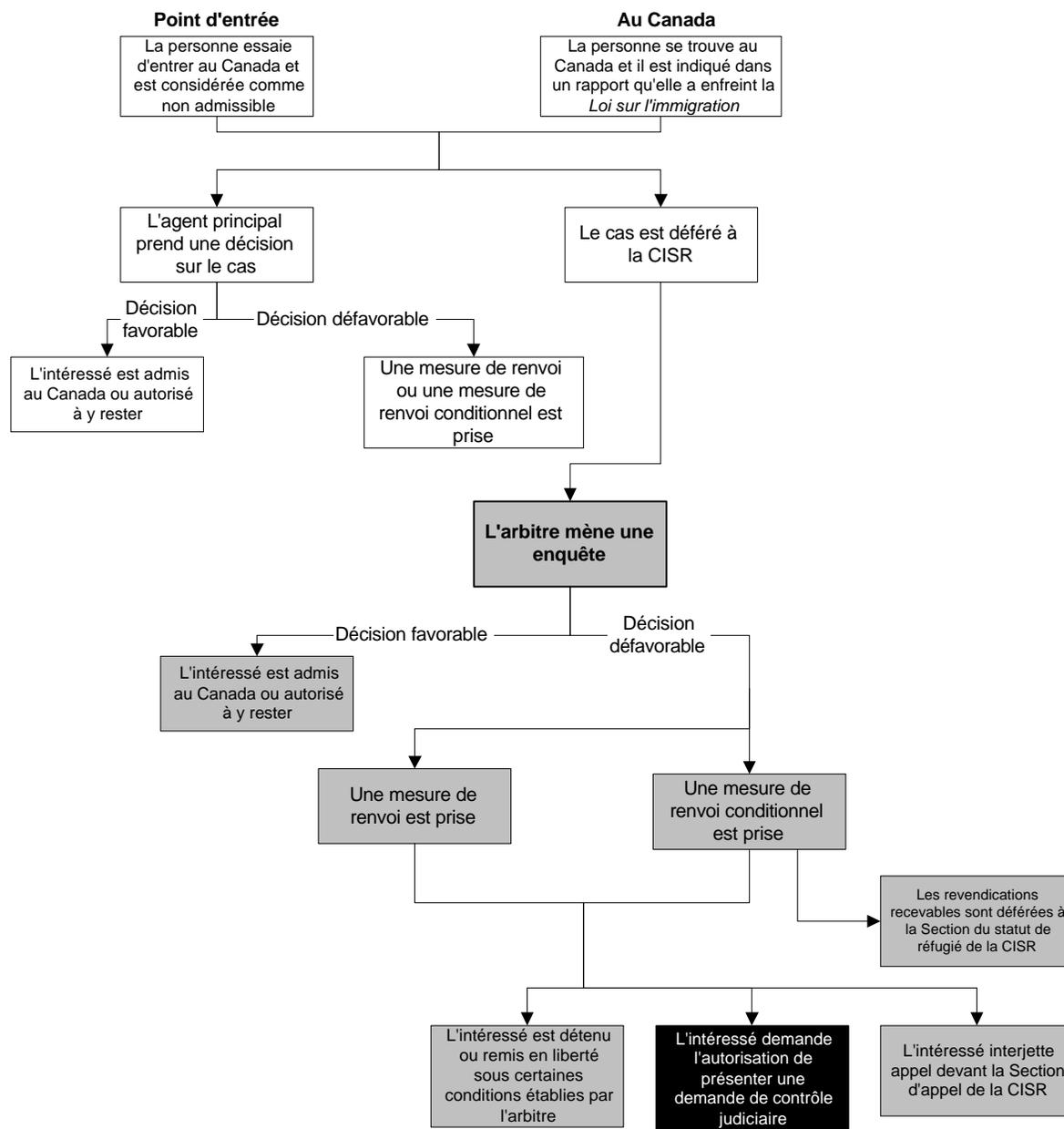
Responsabilité de :

Section d'appel de l'immigration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC)

Cour fédérale du Canada

Processus d'arbitrage



Responsabilité de :

Section d'arbitrage de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC)

Cour fédérale du Canada